



Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2011

N° 11.12.12.13

L'an deux mille onze et le douze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, SAVY.

PROCURATIONS : Mme ROMÉRO en faveur de Mlle CROS
 M. CARILLO en faveur de M. PAUL
 Mlle VAN ELST en faveur de Mme RAMON BOTONNET
 M. SAUVAN en faveur de Mme GAUZY CHABLE
 Mme FONS VINCENT en faveur de M. CAPRON
 M. LE NGUYEN en faveur de M. CONTE
 M. MUNOZ en faveur de M. OUSSET
 Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY
 Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER
 M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

ACQUISITION de TERRAINS – Avenue des Hauts de Fontcaude

Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN

Dans le cadre de la réalisation de la réfection de la rue des Hauts de Fontcaude, il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée CA 72 (plan annexé à la présente) d'une superficie de 8 802 M² appartenant aux consorts WALKER, aux conditions suivantes :

- Le prix d'acquisition serait de 130 000 H.T., prix inférieur à celui estimé par France Domaines le 21 mars 2011 (132 030 €)
- Les frais d'acte et de bornage seraient à la charge de la commune

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée CA 72 appartenant aux consorts WALKER, au prix de 130 000 H.T.
- De dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le
 et publication
 le

Le Maire

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** ACQUISITION DE TERRAINS - AVENUE DES HAUTS DE FONTCAUDE**Date de transmission de l'acte :** 14/12/2011**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/12/2011**Numéro de l'acte :** 11-12-12-13 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20111212-11-12-12-13-DE**Date de décision :** 12/12/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.1. Délibérations